Procès Mbonimpa : ASF appelle la justice burundaise à agir avec indépendance

Avocats Sans FrontiÃ¨res, 03 juillet 2014 Le procÃ¨s de Pierre-Claver Mbonimpa doit Ãªtre Ã©quitable Bujumbura, le 03 juillet 2014 â€“ A la veille du procÃ¨s de Pierre-Claver Mbonimpa, Avocats Sans FrontiÃ¨res (ASF) appelle la justice burundaise Ã accomplir son travail dans le plus strict respect des lois et de son indÃ©pendance. PrÃ©sident de lâ€™Associati burundaise pour la protection des droits humains et des personnes dÃ©tenues (Aprodh), Pierre Claver Mbonimpa fait face Ã de lourdes accusations en raison dâ€™actes accomplis dans le cadre de son travail. ASF appuie les avocats chargÃ©s de la dÃ©fense de lâ€™Ã©minent dÃ©fenseur des droits humains accusÃ© dâ€™atteinte Ã la sÃ»retÃ© intÃ©rieure et extÃ©r ainsi que de faux et usages de faux. [Photo : le dÃ©fenseur des droits humains, Pierre Claver Mbonipa, au Parquet gÃ©nÃ©ral de Bujumbura le 5 juin 2014]

Le 15 mai dernier, Pierre-Claver Mbonimpa a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© Ã Bujumbura, interrogÃ© puis mis en accusation par le Parque Les charges ont Ã©tÃ© portÃ©es contre lui pour avoir dÃ©noncÃ© lâ€™existence prÃ©sumÃ©e de centres dâ€™entrainemen burundais Ã lâ€™Est de la RÃ©publique DÃ©mocratique du Congo (RDC). Depuis lors, ce militant de longue date des droits humains dont le travail est reconnu internationalement est maintenu en dÃ©tention malgrÃ© ses demandes successives de mise en libertÃ© provisoire, adressÃ©es au Tribunal de Grande Instance de la Mairie de Bujumbura puis Ã la Cour dâ€™appel de Bujumbura. Alors que la premiÃ¨re audience publique du procÃ¨s de M. Mbonimpa est fixÃ©e au 4 juillet devant le Tribunal de Grande Instance, ASF est activement engagÃ©e auprÃ¨s de son Ã©quipe de dÃ©fense. Â« Nous serons vigilants sur le respect scrupuleux des procÃ©dures judiciaires ainsi que des droits de la dÃ©fense de M. Mbonimpa Â», dÃ©clare CÃ©line Lemmel, Chef de Mission dâ€™ASF au Burundi. Avocats Sans FrontiÃ¨res rappelle que les avocats et autres dÃ©fenseurs des droits humains doivent pouvoir exercer leur travail sans entrave, intimidation, harcÃ¨lement ni ingÃ©rence. Il sâ€™agit dâ€™une garantie essentielle au dÃ©veloppement de la vie dÃ©mocratique et au renforcement de lâ€ droit. Â« Les limitations lÃ©gales au travail des dÃ©fenseurs des droits humains doivent Ãªtre appliquÃ©s avec la plus grande prÃ©caution par les autoritÃ©s politiques et les tribunaux car elles viennent Ã lâ€™encontre de la libertÃ© fondamentale de sâ€™exprimer et, plus particuliÃ¨rement, des rÃ¨gles internationales relatives aux dÃ©fenseurs des droits de lâ€™Homme Â», estime CÃ©line Lemmel. Active au Burundi depuis 15 ans, ASF agit en faveur dâ€™un meilleur accÃ¨s Ã la justice pour les plus vulnÃ©rables. Depuis 2011, et avec le soutien financier de lâ€™Union EuropÃ©enne, lâ€™ONG belge soutient et protÃ¨g avocats et autres dÃ©fenseurs des droits humains au Burundi, au Congo, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda.